

QUEL SOUTIEN APPORTENT LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX À L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE ?

Les cahiers pro de DEFIBIO | N°9 | Avril 2025



Cette note montre en quoi les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) peuvent activer une diversité de leviers favorables au développement de l'agriculture biologique. Elle souligne aussi le rôle d'interface entre bio et non-bio que les PAT peuvent jouer.

LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Les Projets Alimentaires Territoriaux visent à contribuer à la durabilité des systèmes alimentaires des territoires par leur reterritorialisation, entendue comme le renforcement de l'institutionnalisation des coordinations entre acteurs locaux. Trois principes-clés les caractérisent : une démarche systémique autour de l'alimentation, territorialement construite, au travers de la collaboration des acteurs du territoire. Après une institutionnalisation et un déploiement progressifs, plus de 450 PAT sont dénombrés en France en novembre 2024.

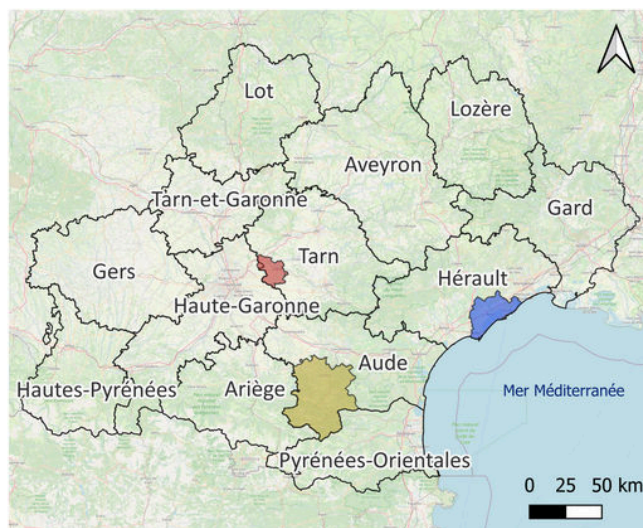
Le développement de l'agriculture biologique n'est pas inscrit dans les principes du dispositif PAT et la bio est rarement ciblée explicitement dans les objectifs stratégiques des PAT ([France PAT, 2024](#)). Néanmoins, il est possible d'identifier une diversité d'actions planifiées par les PAT qui entendent directement ou indirectement y contribuer. La reconnaissance de l'intérêt posé par le dispositif PAT dans le soutien à la bio est d'ailleurs observée en Occitanie, au travers des actions financées via le plan France Relance ([cf. Encadré](#)) et plus généralement de l'accompagnement mis en place par la DRAAF Occitanie sur ces questions, avec l'élaboration d'un guide pour l'autodiagnostic de l'action du PAT sur la bio et la valorisation d'initiatives ([DRAAF Occitanie, 2020](#)), ou encore l'organisation d'un webinar en 2024 puis de journées de démonstration et d'échanges prévues en 2025.







Nous allons montrer la diversité des voies de soutien à la bio par les PAT, en nous appuyant principalement sur les résultats d'un travail d'études de cas mené auprès de trois PAT de la région Occitanie : le PAT de la Communauté de Communes du Tarn Agout (CCTA), le PAT de la Haute Vallée de l'Aude (HVA), porté par la Maison Paysanne, et le PAT Sète Agde Méditerranée, porté par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT). Pour chacun d'entre eux, nous avons interviewé une diversité d'acteurs du système alimentaire des territoires, réalisé des observations participantes et analysé les documents des PAT. Ces résultats s'inscrivent dans une recherche doctorale réalisée plus largement à l'échelle de l'Occitanie, avec une enquête en ligne des PAT de la région, l'analyse de leur documents institutionnels et des interviews auprès d'acteurs régionaux ([Santini, 2025](#)).

Une diversité de thématiques et de types d'actions possibles

Nous avons dans notre thèse analysé le plan d'actions de trois PAT en Occitanie. Conformément aux attentes du dispositif, ce travail révèle que ces derniers planifient une intervention systémique – faisant écho aux observations de la DRAAF sur le soutien à la filière bio (cf. Encadré) – en agissant sur l'ensemble des maillons des filières : de la production à la consommation, en passant par la coordination entre l'offre et la demande. Alors que des thématiques sont communes à la plupart des PAT (installation, restauration collective, consommation par le grand public), d'autres sont plus spécifiquement mobilisées par certains PAT, notamment selon le contexte des territoires (ex. eau, précarité alimentaire). En outre, une diversité de types d'actions est relevée (réalisation d'études, accompagnement technique, aide à la coordination ou animation, soutien à l'acquisition de matériel, etc.), contribuant à la mobilisation de leviers divers nécessaires à un changement de pratiques.



Légende

-  PAT de la Haute Vallée de l'Aude (HVA)
-  PAT de la Communauté de communes du Tarn Agout (CCTA)
-  PAT porté par le Syndicat Mixte du Bassin de Thau (SMBT)
-  Départements d'Occitanie

OpenStreetMap

Source : IGN, Admin Express

Réalisation : Clara Santini

Le soutien de la bio par les PAT via le plan France Relance en Occitanie

Lancé sur 2021-2024, le volet B de la mesure 13 du plan France Relance a soutenu 42 PAT de la région Occitanie avec une enveloppe totale de 10 millions d'euros. La part des subventions accordées aux actions s'inscrivant dans la filière bio s'est élevée à 1,98 millions d'euros et a concerné 17 PAT. Représentant 20 % de l'enveloppe globale, ces financements ont prioritairement soutenu des associations, des collectivités territoriales ainsi que des entreprises. Alors que la production agricole a reçu la part majoritaire des subventions liées à la bio, la structuration des filières locales, le développement des circuits courts et de l'accessibilité alimentaire, ou encore la restauration hors domicile, ont également constitué des thématiques prioritaires des actions, confirmant l'approche systémique des PAT (DRAAF Occitanie, 2022).



PAT ET STRUCTURATION DE FILIÈRES BIO

Au regard du portefeuille d'actions des PAT, un nombre relativement limité d'actions soutenant la structuration de filières vise spécifiquement la bio. Celles-ci peuvent relever de la coordination bilatérale d'acteurs et/ou l'animation de réflexions partagées sur le développement d'une filière territoriale spécifique (ex. filière orge brassicole bio en CCTA). Elles peuvent aussi passer par la mise en valeur auprès des agriculteur.rice.s d'outils de transformation ou de logistique développés sur les productions bio.

En revanche, la bio est dans la plupart des cas comprise de manière non-spécifique dans des actions visant le soutien ou le développement de filières « locales et/ou bio ». C'est par exemple le cas avec la mise en visibilité des lieux s'approvisionnant en circuits courts et de proximité et le soutien à la diversification de l'offre des lieux de vente prévus par le PAT porté par le SMBT, ou encore l'approvisionnement local et bio de la restauration collective. Thématique privilégiée bénéficiant d'un cadre réglementaire au travers de la loi EGALIM, l'approvisionnement bio de la restauration collective est soutenu dans les PAT via de l'information (ex. guide de bonnes pratiques en HVA), de la sensibilisation (ex. organisation de visites de cantines par les élu.e.s en HVA) ou encore de la valorisation (ex. valorisation de cantines exemplaires labellisées en CCTA). Il peut également l'être de manière plus structurante au travers de l'animation des réflexions collectives visant la mutualisation de solutions logistiques, du financement d'études visant la (re)mise en production de cantines, de la formation des équipes gestionnaires, de l'organisation de la coordination entre la production agricole et la restauration collective, voire d'infrastructures pour l'installation maraîchère visant ce débouché.

Cet investissement peut aussi cibler la consommation. Dans ce cas, les actions prennent généralement la forme de temps de sensibilisation et/ou d'animations collectives, via des angles tels que la restauration collective dans les classes (ex. sur le PAT porté par le SMBT) ou la qualité de l'eau auprès des citoyen.ne.s du territoire. Cette intervention établit alors un lien entre les pratiques alimentaires et les enjeux de la production agricole, selon une perspective propice à la déssectorisation de la question alimentaire (Barataud et al., 2019), donnant aux citoyen.ne.s un rôle sur ces sujets et montrant l'intérêt d'une approche systémique.



PAT ET DÉVELOPPEMENT DES SYSTÈMES AGRICOLES BIO

Concernant le développement de systèmes agricoles bio, des liens sont généralement faits entre d'un côté les pratiques bio, et de l'autre la qualité de l'eau, la santé des sols et la biodiversité. Plusieurs types d'interventions sont observables. Tout d'abord, des actions visant à améliorer les connaissances sur la situation du territoire à l'égard de ces enjeux, avec par exemple la réalisation d'études et la capitalisation des connaissances et des pratiques innovantes sur le territoire. D'autres actions consistent à accompagner directement les agriculteur.rice.s aux changements de pratiques, par la sensibilisation, la formation et l'accompagnement technique (ex. formation des technicien.ne.s des structures accompagnatrices pour intégrer le développement de pratiques agroécologiques dans leur accompagnement en HVA), voire par le financement de projets et de solutions mutualisées.

L'identification puis la mise en réseau d'expert.e.s de la recherche, de l'accompagnement et/ou de la production ou encore la constitution de collectifs d'agriculteur.rice.s autour de ces changements de pratiques sont identifiés comme des formats pouvant ancrer la dynamique de transition (ex. réseau d'agriculteur.rice.s « agroécologie de Thau » créé par Sète Agglopôle Méditerranée sur le territoire du PAT porté par le SMBT). En outre, l'impact des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau permet aux porteurs de PAT de mobiliser des dispositifs institutionnels (ex. obligation réglementaire autour des zones de captage, loi EGALIM, ou encore labellisation « Territoire bio engagé ») ou financiers (ex. financement de l'Agence de l'eau en CCTA sur un projet de ferme maraîchère intercommunale en cours de réflexion), constituant des cadres facilitateurs du développement de pratiques bio. La mise en lien du PAT avec les initiatives, dynamiques partenariales et dispositifs existants sur le territoire constitue alors une opportunité pour mettre en cohérence et renforcer le soutien à la bio.

Enfin, d'autres actions plus générales des PAT ciblant le monde agricole (emploi, installation, foncier, etc.) peuvent contribuer à soutenir le développement de la bio. L'implication d'acteurs de la bio dans l'élaboration puis la mise en œuvre des plans d'actions est alors cruciale, afin d'adapter les actions portées à la situation des agriculteur.rice.s bio ainsi que de constituer des relais auprès de ces dernier.e.s.

DES POSITIONNEMENTS POLITIQUES TIMIDES DANS LES DISCOURS

Malgré toutes ces actions, notre enquête constate une place non-centrale voire « timide » de la bio dans les objectifs généraux et discours autour des PAT. Constatée sur l'ensemble des PAT étudiés, cette place révèle un choix volontaire des porteurs des PAT, afin d'inclure le plus d'acteurs possibles dans les projets et dans la démarche globale, en évitant les clivages potentiels liés au bio (Serrano et al., 2021) vis-à-vis d'acteurs conventionnels et/ou d'élu.e.s. Réaffirmée dans le contexte actuel de l'agriculture française et notamment de difficultés de la filière bio, cette démarche contribue à élargir les possibilités des projets (face par exemple à une raréfaction des porteur.euse.s de projets agricoles) ainsi qu'à maximiser le portage politique des PAT. Aussi, certains PAT mobilisent davantage l'agroécologie comme un concept large pouvant permettre la coexistence entre bio et non-bio. Surtout, la priorité est donnée à l'ancrage territorial et au « local ». Ce non-ciblage est perçu comme une condition nécessaire à la construction de la légitimité de l'acteur porteur du PAT vis-à-vis de l'ensemble des acteurs du territoire ainsi qu'à leur enrôlement sur une dynamique à long terme.



UNE INTERFACE CLÉ DANS LA COEXISTENCE ENTRE BIO ET NON-BIO

Alors qu'il est encore tôt, compte tenu de la faible antériorité du dispositif, pour constater des impacts forts des PAT sur les trajectoires du système alimentaire des territoires, la thèse met en avant leur impact potentiel majeur sur la gouvernance alimentaire territoriale. Cela s'observe dans la mise en place de conditions favorables à la coexistence, la coordination voire la coopération entre les acteurs conventionnels et bio des territoires.

En créant des espaces de rencontre et de concertation entre acteurs des territoires dans leur diversité, les PAT contribuent à rendre visible la bio et ses acteurs, en particulier leurs structures d'accompagnement (GAB, CIVAM). D'après ces dernières, ces espaces sont l'occasion d'intervenir au-delà de cercles militants et d'exister parmi des acteurs traditionnels, en tenant une place dans l'élaboration d'une stratégie de développement territorial. Par cette présence, ils participent à une mise à l'agenda politique de la bio, observé dans les trois PAT étudiés. Ensuite, les PAT contribuent au développement de ces structures, par le financement tant de projets que de ressources humaines, bien que les impacts du caractère court de ces financements sur appels à projets ne soient pas négligeables. Au travers de ces actions des PAT, ces structures mettent en valeur leurs compétences et renforcent leur rayonnement et leur légitimité. C'est par exemple le cas d'un travail de renforcement et de mise en valeur des liens entre agriculteur.rice.s et restaurateur.rice.s réalisé par le Civam Bio 34 via le réseau InPACT dans le PAT porté par le SMBT, de la proposition de solliciter le GAB du Tarn pour participer à constituer un collectif de maraîcher.e.s dans le PAT de la CCTA, ou encore de la construction d'une méthodologie de qualification des fermes à transmettre portée par l'ADEAR 11 et le Biocivam 11 sur le PAT de la HVA.

Dans le cas d'une mobilisation large des acteurs, les espaces d'échanges créés par les PAT sont l'occasion de laisser une place à la diversité des formes d'engagement à l'égard des enjeux de transition et notamment de la bio. Cette hétérogénéité constitue une richesse dans la mesure où une animation peut organiser la confrontation des différentes approches (Tomasini, 2024), dans l'objectif de construire une vision collective de la transition portée par le projet (Barataud et al., 2019). Des points de crispation peuvent se maintenir et les acteurs s'inscrivent dans des trajectoires propres entraînant une inertie certaine. Ces espaces n'en restent pas moins des lieux d'acceptation de la coexistence de ces différentes visions, mais également de coordination, voire d'ajustements progressifs pouvant conduire à des hybridations. Des cas de coopération sont parfois observés entre structures de la bio et conventionnelles pour la co-construction et le co-portage d'actions, comme sur le PAT de la HVA avec une action d'identification puis d'accompagnement des agriculteur.rice.s à la mise en place de pratiques innovantes en matière de préservation des sols et de la biodiversité co-portée par le Biocivam 11 et La Cavale (coopérative agricole et viticole). Bien que ces coopérations ne soient pas toujours évidentes du point de vue des engagements mais également organisationnel – avec par exemple des limites de partage de données entre structures différentes –, elles ont pour intérêts d'organiser des espaces de rencontre entre agriculteur.rice.s bio et conventionnel.le.s, d'élargir le champ d'impact des structures soutenant la bio, ainsi que d'amorcer de nouveaux rapports – idéels et partenariaux – dans le fonctionnement des structures.



DES SYNERGIES ENTRE DISPOSITIFS DE SOUTIEN À LA BIO ET PAT

Focus sur l'Agglomération du Pays de l'Or

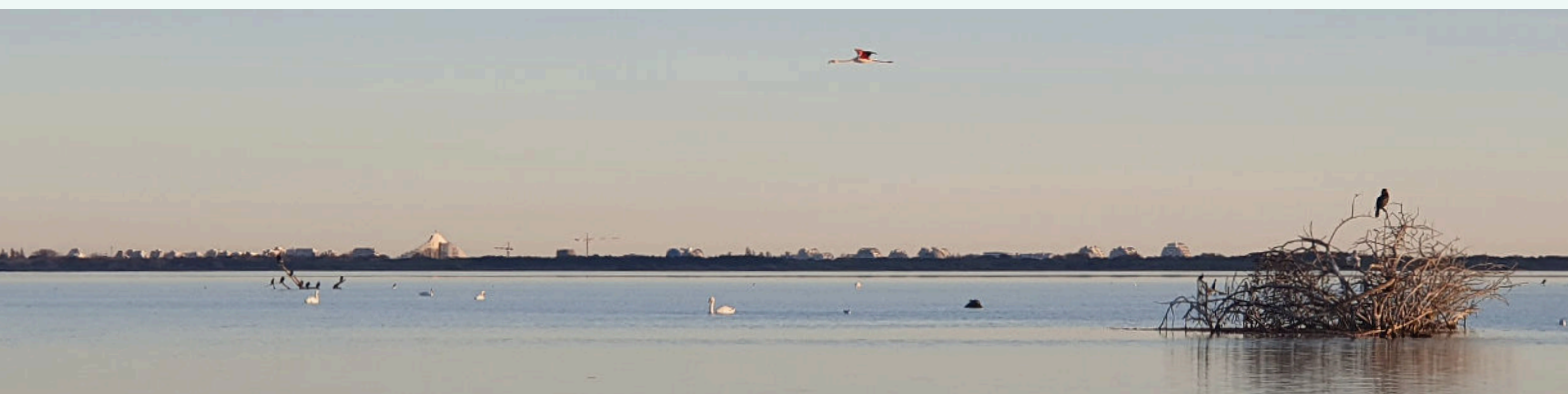
En complément des trois cas étudiés dans ce Cahier pro, nous pouvons citer l'Agglomération du Pays de l'Or (34), illustrant une intervention volontaire et ambitieuse de la collectivité ainsi qu'une synergie entre ses dispositifs pour le soutien de la bio. Face à la situation critique de la nappe souterraine alimentant pour partie le territoire en eau potable, la collectivité s'est investie dans la reconquête de la qualité de l'eau avec un programme d'actions dédié depuis 2011. Celui-ci prend la forme d'actions emblématiques sur les aires d'alimentation de captages, telles que des acquisitions foncières de parcelles situées sur les périmètres de protection rapproché puis leur remise en production avec des baux à clauses environnementales.

En lien avec ce programme, la collectivité a regroupé dès 2016 sous le dispositif Agribio un ensemble d'actions visant à favoriser la transition des pratiques vers la bio, au travers d'une approche interservices globale :

- diagnostic technico-économique gratuit à la conversion bio,
- mise à disposition de broyat brut,
- exonération pour 5 ans de la part intercommunale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les agriculteur.rice.s en bio,
- structuration de l'approvisionnement de la restauration collective en produits bio locaux.

DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU AU DÉVELOPPEMENT D'UNE STRATÉGIE AGRICOLE AMBITIEUSE

L'engagement de la collectivité dans le soutien de l'activité agricole s'est institutionnalisé dès 2019 avec l'élaboration d'une stratégie agricole, validée en 2023. Identifiant les enjeux et les scénarios possibles pour atteindre une agriculture durable sur le territoire d'ici 2050, cette stratégie co-construite avec les acteurs du territoire fixe des objectifs ambitieux portés politiquement, tels que l'atteinte de 50% des surfaces bio et 40% des surfaces en agroécologie dite de "haut niveau". Concrètement, elle se décline en un premier programme d'actions pour la période 2023-2027, qui prévoit un doublement des moyens financiers pour renforcer et étendre l'accompagnement technique et stratégique de la collectivité envers les agriculteur.rice.s. Cet accompagnement passe notamment par la réalisation de diagnostics et par du conseil, relatifs à une meilleure gestion des sols, de l'irrigation, de la protection et de la fertilisation des cultures, la mise en place d'aménagements agroécologiques, l'adaptation face au changement climatique ainsi que le maintien et le développement des pratiques bio. La Stratégie intègre également le développement de filières à bas niveau d'impact (projet FIBANI, porté par Montpellier Méditerranée Métropole).



LE DÉVELOPPEMENT D'UNE INTERVENTION SYSTÉMIQUE AUTOUR DE L'ALIMENTATION AU TRAVERS D'UN PAT

En parallèle, le travail de structuration locale et bio de la restauration collective a conduit à l'élaboration du PAT du Pays de l'Or, labellisé en 2021. Relayant les actions portées dans le cadre de la stratégie agricole relatives à la transition agroécologique des pratiques, le PAT permet de consolider la transition de la restauration collective (les produits bio comptant pour 45% des approvisionnements, les bio et locaux pour 12%), d'accompagner le développement des circuits courts de proximité et la structuration de filières, de favoriser l'accès de tous et toutes à une alimentation durable, ainsi que de renforcer la gouvernance alimentaire territoriale.

En particulier, le PAT porte un programme ambitieux de sensibilisation des citoyen.ne.s (grand public, familles, adolescent.e.s, personnes âgées, convives en restauration collective, etc.) et des professionnel.le.s du territoire (agent.e.s de crèches, animateur.rice.s, aides à domicile, cuisinier.e.s, etc.). Les projets scolaires sur l'alimentation saine et durable ont pris une ampleur particulière, grâce à l'implication des enseignant.e.s, d'un collectif d'associations coordonné par le Civam bio 34 et grâce au soutien financier de l'ARS et du programme Lait et fruits à l'école. Une animation territoriale co-portée par la Chambre d'agriculture et le Civam bio 34 vise également à accompagner le développement des circuits courts de proximité et à contribuer au renforcement des collaborations entre acteurs du territoire.

Renforcement de la transversalité

La mise en place de ces dispositifs stratégiques et opérationnels – stratégie agricole et PAT – est marquée par leurs articulations et des collaborations entre services. Au-delà de la mise en cohérence et du soutien respectif de ces dispositifs, ces synergies contribuent à renforcer la transversalité au sein de la collectivité et ainsi, à consolider son positionnement et son intervention pour la transition de l'agriculture et de l'alimentation sur le territoire, dans laquelle la bio tient une place notable.



QUE RETENIR

- Bien que rarement affichée dans leurs objectifs, la bio est présente dans la mise en œuvre des actions des PAT selon différents champs d'intervention.
- La gouvernance des PAT contribue à renforcer la visibilité et la légitimité des structures de la bio.
- Les PAT participent à construire des territoires lieux d'acceptation, de coexistence et d'hybridation de différents modèles de transition.

POUR ALLER PLUS LOIN

- Santini, C., & Fournier, S. (2024). De l'émergence des projets alimentaires territoriaux à la transition des systèmes alimentaires. Quels chemins possibles selon les modalités de gouvernance ? Géographie, Économie, Société, 26(1), 99-126. <https://www.jle.com/10.1684/ges.2024.5>

RÉFÉRENCES

- Barataud, F., Durpoix, A., Fèche, R., Garcia, T., Mignolet, C., & Schott, C. (2019). Produire et s'alimenter localement en bio : Histoires d'engagements et de compromis collectifs. *Géocarrefour*, 93(3), 1-16. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.14065>
- DRAAF Occitanie (2020). Allier politique alimentaire de qualité et soutien à l'agriculture biologique dans vos démarches territoriales : Focus sur les territoires engagés en Occitanie, 8p.
- DRAAF Occitanie (2022). Projet Alimentaire de Territoire en Occitanie—AAP mesure 13—Filière AB, 4p.
- France PAT (2024). Projets alimentaires territoriaux (PAT) et Bio (Focus 1; p. 8). https://france-pat.fr/wp-content/uploads/2024/12/France-PAT_Focus_PAT_et-Bio.pdf
- Santini, C. (2025). Impacts des Projets Alimentaires Territoriaux sur la gouvernance alimentaire territoriale : Quelles contributions à la transition du système alimentaire des territoires ? Institut Agro Montpellier.
- Serrano, J., Tanguay, C., & Yengué, J.-L. (2021). Le rôle des collectivités locales dans la gouvernance alimentaire : Le cas du projet alimentaire territorial de Tours-Métropole-Val-de-Loire. *Économie rurale*, 375, 41-59. <https://doi.org/10.4000/economierurale.8563>
- Tomasini, J. (2024). Coexistence et confrontation des exploitations bio et non bio dans le territoire du Conflent, Pyrénées Orientales. Mémoire de Master GEMO, Université de Toulouse Jean Jaurès. ([hal-04719849](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-04719849)).

LES AUTEUR.ICES DE LA NOTE

Clara Santini, Institut Agro Montpellier
Stéphane Fournier, Institut Agro Montpellier
Ronan Le Velly, Institut Agro Montpellier
Nathalie Colin, DRAAF Occitanie

EDITION

Amaury Felgerolles, INRAE

Crédits photo : © INRAE

SLAGMULDER Christian / MAITRE
Christophe / WEBER Jean /
BEGUEY Alain ; Amaury
Felgerolles

POUR CITER CE DOCUMENT

Santini C., Fournier C., Le Velly R., Colin N., 2025. Quel soutien apportent les Projets Alimentaires Territoriaux à l'agriculture biologique ? Les cahiers pro de DEFIBIO,9, programme TETRAE-Occitanie

Plus d'informations sur les site DEFIBIO

<https://www.tetrae.fr/les-projets/defibio> | <https://www.interbio-occitanie.com/projet-defibio>

Le projet DEFIBIO
est cofinancé par :

